



**Convention internationale  
sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination raciale**

Distr.  
GÉNÉRALE

CERD/C/388  
26 mai 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE  
LA DISCRIMINATION RACIALE  
Cinquante-septième session  
Genève, 31 juillet – 25 août 2000

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ANNOTATIONS

Note du Secrétaire général

1. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale tiendra sa cinquante-septième session à l'Office des Nations Unies à Genève, du 31 juillet au 25 août 2000. La première séance s'ouvrira le lundi 31 juillet à 10 heures.
2. On trouvera ci-après l'ordre du jour provisoire de la session établi par le Secrétaire général conformément à l'article 6 du règlement intérieur, ainsi que les annotations s'y rapportant.
3. L'attention des États parties est appelée en particulier sur le calendrier proposé pour l'examen des rapports et des renseignements complémentaires présentés par les États parties. Conformément à l'article 64 du règlement intérieur, les représentants des États parties sont invités à assister aux séances du Comité au cours desquelles leurs rapports sont examinés.

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions d'organisation et questions diverses.
3. Prévention de la discrimination raciale, y compris mesures d'alerte rapide et procédure d'action urgente.
4. Examen des rapports, observations et renseignements présentés par les États parties conformément à l'article 9 de la Convention.
5. Présentation de rapports par les États parties conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention.
6. Décisions prises par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session :
  - a) Rapport annuel présenté par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale conformément au paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention;
  - b) Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.
7. Examen des communications présentées conformément à l'article 14 de la Convention.
8. Examen des copies de pétitions, copies de rapports et autres renseignements relatifs aux territoires sous tutelle, aux territoires non autonomes et à tous les autres territoires auxquels s'applique la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, conformément à l'article 15 de la Convention.
9. Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale; Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.
10. Rapport du Comité à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, conformément au paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention.

## ANNOTATIONS

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 8 du règlement intérieur, l'adoption de l'ordre du jour est le premier point de l'ordre du jour provisoire de chaque session. L'article 9 prévoit qu'au cours d'une session le Comité peut réviser l'ordre du jour et, s'il y a lieu, ajouter ou supprimer des points ou en ajourner l'examen.

### 2. Questions d'organisation et questions diverses

Au titre de ce point, le Comité étudiera son programme de travail pour la cinquante-septième session. Il entreprendra également un débat général sur les questions l'intéressant, y compris un débat sur le thème de la discrimination dont sont victimes les Roms.

### 3. Prévention de la discrimination raciale, y compris mesures d'alerte rapide et procédure d'action urgente

À sa quarante-cinquième session, le Comité a décidé de faire de cette question l'un des principaux points à inscrire régulièrement à son ordre du jour. Dans le cadre de ses efforts de prévention de la discrimination raciale, le Comité peut décider de prendre des mesures d'alerte rapide afin d'empêcher que des problèmes existants ne dégénèrent en conflits ou bien d'engager une procédure d'action urgente face à des problèmes qui exigent une attention immédiate pour prévenir des violations graves de la Convention ou en limiter l'ampleur et le nombre. Le Comité peut aussi prendre des mesures nouvelles ou complémentaires à l'égard d'États parties dont le cas a déjà été examiné au titre de ce point.

Le Comité pourra, s'il le juge bon, programmer à très bref délai l'examen de la situation dans des États parties.

### 4. Examen des rapports, observations et renseignements présentés par les États parties conformément à l'article 9 de la Convention

À sa cinquante-septième session, le Comité examinera les rapports périodiques reçus des États parties suivants : Argentine, Finlande, Ghana, Islande, Maurice, Népal, Norvège, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Suède. Il examinera aussi les rapports initiaux de l'Ouzbékistan, de la Slovaquie et de la Slovénie.

Selon l'usage et conformément à l'article 64 du règlement intérieur, le Secrétaire général a informé les États parties concernés des dates auxquelles le Comité a envisagé d'examiner leur rapport, qui sont indiquées dans le calendrier figurant plus loin.

5. Présentation de rapports par les États parties conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention

À sa cinquante-septième session, le Comité sera saisi d'une note du Secrétaire général concernant les rapports présentés par les États parties conformément à l'article 9 de la Convention (CERD/C/389). La partie A de ce document contient la liste des rapports reçus des États parties que le Comité n'a pas encore examinés. La partie B donne des renseignements sur les rapports en retard.

6. Décisions prises par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session

Comme le Comité l'a demandé à sa septième session, en 1973, ce point est inscrit chaque année à l'ordre du jour provisoire du Comité.

a) Rapport annuel présenté par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale conformément au paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention

Conformément au paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention, le rapport annuel du Comité, portant sur les travaux de ses cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions, a été présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Le Comité sera saisi du rapport et des comptes rendus analytiques pertinents de la Troisième Commission ainsi que des résolutions applicables de l'Assemblée générale.

b) Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Le Comité sera saisi de la version préliminaire du rapport sur la douzième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

7. Examen des communications présentées conformément à l'article 14 de la Convention

Conformément aux dispositions du chapitre XVIII de son règlement intérieur, le Comité examinera au titre de ce point les communications qui lui ont été ou semblent lui avoir été adressées en vertu de l'article 14 de la Convention.

L'article 88 du règlement intérieur dispose que les séances du Comité au cours desquelles sont examinées les communications soumises en vertu de l'article 14 de la Convention se tiennent à huis clos.

8. Examen des copies de pétitions, copies de rapports et autres renseignements relatifs aux territoires sous tutelle, aux territoires non autonomes et à tous les autres territoires auxquels s'applique la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, conformément à l'article 15 de la Convention

Au titre de ce point, le Comité sera saisi d'une note du Secrétaire général (CERD/C/387) concernant l'article 15 de la Convention et donnant, s'il y a lieu, la liste des pétitions, rapports et documents de travail qui intéressent le Conseil de tutelle et le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

9. Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale; Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

À sa 695ème séance (trentième session), en août 1984, le Comité a décidé de maintenir ce point à son ordre du jour et a prié le Secrétaire général de le tenir informé des activités pertinentes qui seraient entreprises conformément au Programme d'action pour la deuxième Décennie, puis au Programme d'action pour la troisième Décennie.

Le Comité a examiné la question de la Conférence mondiale de sa cinquante-troisième à sa cinquante-sixième session en août 1999 et poursuivra cet examen à sa cinquante-septième session.

10. Rapport du Comité à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, conformément au paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention.

Conformément au paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention, le Comité doit soumettre, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un rapport annuel à l'Assemblée générale. Le rapport de 2000, qui sera présenté à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, portera sur les travaux du Comité à ses cinquante-sixième et cinquante-septième sessions.



Mardi 8 août 2000 (1412ème et 1413ème séances)

Argentine (suite)

Norvège Quinzième rapport périodique, attendu en 1999  
(CERD/C/363/Add.3)

Mercredi 9 août 2000 (1414ème et 1415ème séances)

Norvège (suite)

Népal Quatorzième rapport périodique, attendu en 1999  
(CERD/C/362/Add.3)

Jeudi 10 août 2000 (1416ème et 1417ème séances)

Népal (suite)

Suède Treizième et quatorzième rapports périodiques, attendus  
en 1997 et 1999, présentés en un seul document  
(CERD/C/362/Add.5)

Vendredi 11 août 2000 (1418ème et 1419ème séances)

Suède (suite)

Pays-Bas Treizième et quatorzième rapports périodiques, attendus  
en 1997 et 1999, présentés en un seul document  
(CERD/C/362/Add.4)

Lundi 14 août 2000 (1420ème et 1421ème séances)

Pays-Bas (suite)

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
Quinzième rapport périodique, attendu en 1998  
(CERD/C/338/Add.12 et CERD/C/338/Add.12, Part II)

Mardi 15 août 2000 (1422ème et 1423ème séances)

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (suite)

Débat sur le thème de la discrimination dont sont victimes les Roms

Mercredi 16 août 2000 (1424ème et 1425ème séances)

Débat sur le thème de la discrimination dont sont victimes les Roms (suite)

Jeudi 17 août 2000 (1426ème et 1427ème séances)

Saint-Siège Treizième, quatorzième et quinzième rapports périodiques, attendus en 1994, 1996 et 1999, présentés en un seul document (CERD/C/338/Add.11)

Maurice Treizième et quatorzième rapports périodiques, attendus en 1997 et 1999, présentés en un seul document (CERD/C/362/Add.2)

Vendredi 18 août 2000 (1428ème et 1429ème séances)

Saint-Siège (suite)

Maurice (suite)

Ouzbékistan Rapport initial et deuxième rapport périodiques, attendus en 1996 et 1998, présentés en un seul document (CERD/C/327/Add.1)

Lundi 21 août 2000 (1430ème et 1431ème séances)

Ouzbékistan (suite)

Islande Quinzième rapport périodique attendu en 1998 (CERD/C/338/Add.10)

Mardi 22 août 2000 (1432ème et 1433ème séances)

Islande (suite)

Ghana Douzième, treizième, quatorzième et quinzième rapports périodiques, attendus en 1992, 1994, 1996 et 1998, présentés en un seul document (CERD/C/338/Add.5)

Mercredi 23 août 2000 (1434ème séance)

Ghana (suite)

-----